



BILAN ACTIF

Actif	31/12/2015	31/12/2014
KMAD		
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	63 110	48 344
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	43 554 342	41 612 199
Participations dans les entreprises associées	-	-
Autres actifs financiers non courants	2 142	2 576
Impôts différés actifs	961 393	1 071 977
Instruments dérivés	-	2 425
Autres actifs non courants	763 184	3 467 880
Total actif non courant	45 344 171	46 205 401
Actif courant		
Autres actifs financiers	437 096	22 285
Stocks	27 147	-
Clients et autres débiteurs	147 957	157 253
Autres actifs courants	5 331 693	238 510
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 098 869	996 344
Total actif courant	7 042 761	1 414 392
TOTAL DE L'ACTIF	52 386 932	47 619 793

BILAN PASSIF

Passif	31/12/2015	31/12/2014
KMAD		
Capitaux propres		
Capital	15 715 629	13 435 629
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves consolidées	- 7 077 885	- 6 309 565
Résultat de l'exercice	- 808 641	- 745 314
Capitaux propres part du Groupe	7 829 102	6 380 750
Intérêts minoritaires	-	-
Total des capitaux propres	7 829 102	6 380 750
Passif non courant		
Emprunts non courants	39 128 289	36 665 418
Impôts différés	-	237 465
Provisions non courantes	2 379 748	2 226 538
Autres passifs non courants	50 387	49 858
Total passif non courant	41 558 424	39 179 279
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	1 534 464	1 028 251
Emprunts courants et dettes financières diverses	-	-
Dettes d'impôt sur le résultat	-	-
Provisions courantes	424 049	-
Autres passifs	953 342	909 900
Découvert	87 551	121 613
Total passif courant	2 999 406	2 059 764
TOTAL DU PASSIF	52 386 932	47 619 793

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉ

Compte de résultat	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires dont :		
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	2 420 287	2 217 391
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	3 493 389	2 657 126
Achats et charges externes	- 4 010 737	- 3 038 135
Charges de personnel	- 171 522	- 171 639
Impôts et taxes	- 20 641	- 136 141
Dotations aux amortissements	- 1 019 901	- 956 678
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	- 563 773	- 97 760
Autres produits et charges d'exploitation	35 012	64 004
Résultat opérationnel courant	162 113	538 169
Autres produits et charges opérationnels	- 49 027	27 834
Résultat opérationnel	113 087	566 004
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier brut	- 302 360	- 689 481
Coût de l'endettement financier net	- 302 360	- 689 481
Autres produits et charges financiers	- 730 063	- 413 328
Quote-part du résultat des entreprises associées		
Impôt sur le résultat	110 696	- 208 508
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	- 808 641	- 745 314
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		
Résultat net	- 808 641	- 745 314
- dont part du Groupe	- 808 641	- 745 314
- dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action : en MAD		
- résultat de base par action (part du Groupe)	- 26	- 28
- résultat dilué par action (part du Groupe)	- 27	- 28

ATTESTATION



COOPERS AUDIT MAROC
83, Boulevard Hassan II
Casablanca
Maroc

SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC S.A.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION PROVISOIRE CONSOLIDÉE

PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Société Nationale Des Autoroutes Du Maroc S.A (ADM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres ainsi qu'une sélection de notes annexes au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 7 829 102 dont une perte nette consolidée de KMAD 808 641.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et compte de produits et charges consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Le rapport émis par les précédents commissaires aux comptes de votre société émis en date du 20 mai 2015, exprimait une opinion avec les réserves suivantes pour lesquelles nous avons effectué le suivi :

1. Au 31 décembre 2014, le compte Etat TVA enregistrait un solde débiteur actualisé de 3 468 millions de dirhams contre un solde de 4 715 millions de dirhams au 31 décembre 2015. A ce stade nous ne sommes toujours pas en mesure de nous prononcer sur le caractère recouvrable de cette créance.

2. Au 31 décembre 2014, les états de rapprochement bancaires comportaient des montants en suspens en cours de rapprochement et se rapportant principalement aux exercices 2012 et 2013. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et suite à la mise en place d'un chantier d'apurement des suspens bancaires, ces derniers ont été rapprochés. Ce rapprochement n'a pas généré d'impact significatif sur le résultat de l'exercice 2015. En conséquence cette réserve est levée.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des situations décrites dans le paragraphe ci-avant, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Autoroute du Maroc établis au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous signalons que les comptes de l'exercice 2014 n'ont pas fait l'objet d'audit de notre part, l'exercice 2015 étant notre première année de mandat.

Casablanca, le 30 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

Ahmed BENABDELKHALEK
Associé

Deloitte Audit
288 Boulevard Zerktouni
76000 CASABLANCA
Tél : 022 22 47 64/35/38
Fax : 052 22 40 78

Coopers Audit
COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Adelfon, Benkoudour
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé



REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2015, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2015

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants:

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Le crédit de TVA dont l'échéance de récupération est supérieure à 12 mois fait l'objet d'actualisation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie..

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année. La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.